ETAT DECLARATIF TAXE DE SEJOUR AU REEL POUR LES CAMPINGS

A retourner à l'Office de Tourisme **du Quercy Caussadais**
Carré des Chapelier - Les Récolets - 82300 CAUSSADE
tourisme@quercycaussadais.fr

Avant le 15 septembre 2020

PROPRIETAIRE ou EXPLOITANT ou SOCIETE REDEVABLE

Nom /Prénom ou Raison Sociale:

Adresse :

Téléphone : Mail :

N° SIRET : N° APE :

N° Agrément : Label (à préciser) :

TARIF ET PERIODE CONCERNEE PAR LA TAXATION

¤Tous les terrains de camping et terrains de caravanage classés de 1 à 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes doivent appliquer une taxe de séjour à **0,20€**.

¤Période concernée : **1er juillet au 31 août**

ETAT DECLARATIF

Date d'arrivée	Date de départ	Nbr de personnes (a)	Nbr de nuitées (b)	Tarif (c)	Montant de la taxe (a x b x c)	Exonération		
						Mineurs	Saisonniers	Logt urg./temp.
				0,20				

Date d'arrivée	Date de départ	Nbr de personnes (a)	Nbr de nuitées (b)	Tarif (c)	Montant de la taxe (a x b x c)	Exonération		
						Mineurs	Saisonniers	Logt urg./temp.